

**RAPPORT (2010) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité en 2010.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2010: 17-18 mars, 29-30 juin et 20-21 octobre. À la réunion de juin, M. Flavio S. Damico (Brésil) a été nommé Président pour la période 2010-2011.
3. À sa réunion de mars 2010, le Comité SPS a adopté le rapport sur le troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/53). En outre, comme il en était convenu lors de son deuxième examen (G/SPS/36), le Comité a examiné des propositions visant à faciliter le recours à des consultations et des négociations spéciales pour régler les problèmes commerciaux. Il a discuté d'une proposition de mécanisme à utiliser spécifiquement pour la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/W/243/Rev.3), mais un certain nombre de Membres ont indiqué qu'ils préféreraient attendre les résultats des négociations sur les "procédures visant à faciliter la recherche de solutions pour les ONT", examinées par le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.
4. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 1 197 notifications (y compris les addenda, corrigenda, révisions, suppléments et accords sur l'équivalence) ont été présentées par les Membres au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, ce qui portait le nombre total des notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord et jusqu'en novembre 2010 à 12 057.
5. Un atelier sur le fonctionnement des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence a eu lieu les 18 et 22 octobre. Les discussions ont porté sur des solutions concrètes permettant d'améliorer le respect des obligations en matière de transparence et de bénéficier d'un système plus transparent. Une formation pratique a été offerte au sujet du Système de gestion des renseignements SPS et du nouveau système de présentation en ligne des notifications SPS.
6. Le Comité SPS a examiné toute une série de problèmes commerciaux spécifiques, dont certains concernaient des notifications individuelles. En 2010, 16 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés et neuf problèmes soulevés précédemment ont à nouveau été examinés. Deux problèmes ont été déclarés réglés à la réunion du Comité de mars, et l'Union européenne a indiqué à la réunion d'octobre que 14 problèmes commerciaux spécifiques qu'elle avait précédemment soulevés avaient été réglés.
7. Le Comité a également continué de débattre des effets des normes SPS privées sur le commerce, ainsi que du rôle approprié du Comité SPS. Un groupe de travail spécial a été chargé d'identifier les actions qui pourraient être engagées par le Comité et/ou les Membres pour répondre

aux préoccupations concernant les effets des normes SPS privées (G/SPS/W/247/Rev.3). Ce groupe devrait présenter son rapport au Comité pour examen à la réunion de mars 2011.

8. À chacune des réunions du Comité, des Membres, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités d'assistance technique respectives dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés dans le cadre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Le rapport le plus récent sur les activités du FANDC figure dans le document G/SPS/GEN/1046.

9. La question du traitement spécial et différencié a été examinée à chaque réunion du Comité. À la réunion d'octobre, le Président a informé le Comité SPS de la teneur de son rapport sur le transfert de technologie au Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie.

10. Le Comité SPS a continué de travailler en étroite collaboration avec la CIPV, l'OIE et le Codex et a régulièrement reçu des mises à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

11. Le Comité est convenu d'accorder le statut d'observateur sur une base ponctuelle, réunion par réunion, à l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), à la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Il a continué à inviter les organisations ayant le statut d'observateur sur une base ponctuelle, réunion par réunion, à participer à chacune de ses réunions en 2010. Il n'a pas pu arriver à une décision au sujet des demandes de statut d'observateur en suspens présentées par la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Office international de la vigne et du vin (OIV), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC) et l'Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO).

12. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses réunions ordinaires de 2011: 30-31 mars, 29-30 juin et 19-20 octobre.
